

# COMMUNE D ' YEVRES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 29 juin 2009

Le 29 juin 2009, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

Le procès verbal de la précédente séance, en date du 20 mai 2009, est approuvé à l'unanimité.

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

### **AMENAGEMENT DE L'ANCIEN LOGEMENT DE L'ECOLE :** **ATTRIBUTION DES LOTS**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres a retenu les entreprises pour les travaux d'aménagement d'un logement et d'un espace dédié aux associations, dans l'ancien logement de l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

### **AMENAGEMENT DE L'ANCIEN LOGEMENT DE L'ECOLE :** **CONVENTION POUR LA MISSION SPS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de QUALICONSULT pour la mission SPS concernant les travaux dans l'ancien logement de l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **CONTRAT DE CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA SAEDEL :** **COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu d'activités de la SAEDEL, pour l'année 2008, suite au contrat de concession d'aménagement, pour le lotissement de la Croix du But.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte ce compte rendu d'activités,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

## **DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des courriers de Madame BEAUJARD Francine et de Monsieur DORE Michel, souhaitant acquérir chacun une partie de la parcelle cadastrée YN n° 67, sise à Loislville, appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Monsieur le Maire propose qu'un rendez-vous soit organisé, sur place, afin de définir la division de la parcelle en question.

## **CARTES D'ACCES AU PARC DE LOISIRS DE BROU – ANNEE 2009**

Le Parc de loisirs de Brou propose aux enfants de moins de 16 ans une carte d'accès valable toute la saison, tous les jours, y compris les week-end et jours fériés, au tarif de 30 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de proposer la carte d'accès au Parc de loisirs de Brou aux enfants de la commune d'Yèvres,
- d'en fixer le tarif à 15 Euros par enfant,
- d'assurer le financement sur le budget communal, de la différence par rapport au prix de 30 Euros,
- de régler à la commune de Brou, sur appel de celle-ci, le montant dû par la commune d'Yèvres, soit 15 Euros multipliés par le nombre de bénéficiaires inscrits.

## **AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC RUE NARCISSE BILLARD : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE D'UNE OPERATION CŒUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement pour l'aménagement de l'espace public Rue Narcisse Billard.

Le montant estimé des travaux s'élève à 161 531,22 € H.T., soit 193 191,33 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention, au titre d'une opération cœur de village,
- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention Région (40 % du HT)	64 612,49 €
Subvention réserve parlementaire	5 000,00 €
Autofinancement	123 578,84 €
	<hr/>
TOTAL TTC	193 191,33 €

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la nécessité de dénommer les 2 rues du lotissement la Croix du But. Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de retenir : rue Flandres Dunkerque et rue du Chemin Vert.

- du changement de locataire à la Maison Hallouin, à compter de début août.

- de la réunion de la commission animations, mercredi 1<sup>er</sup> juillet, pour l'organisation de la fête du 14 juillet. Il rappelle que le bal est le 13 juillet et invite les membres du Conseil Municipal au pique-nique du 14 à midi.

- Monsieur le Maire fait le point sur la réalisation des investissements prévus en 2009.

- Madame MORICE évoque le problème des camions qui empruntent le sens interdit, Rue des Tulipes. La gendarmerie sera avisée.

- Monsieur DOUARD informe le Conseil Municipal que la piste piétonne et cycliste, le long de la RD 955, est terminée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10**